

**LES ENJEUX DES TERRITOIRES ET  
STATIONS DE MONTAGNE POUR  
UNE VIE A L'ANNEE**

Mars 2024





Cet article s'appuie sur deux récents rapports autour des enjeux spécifiques en zone de montagne :

- Celui de Joël Giraud, ancien ministre et député des Hautes-Alpes, intitulé « Les nouveaux enjeux de développement des territoires de montagne - « *Pour une montagne vivante en 2030* » ». (Septembre 2023, publié en février 2024)
- Celui de la Cour des Comptes, publié en février 2024, concernant « Les stations de montagne face au changement climatique ».

Après une synthèse et un croisement de ces deux rapports, nous les mettrons en parallèle avec les travaux de l'ADRETS menés dans le cadre du projet « Labo Alpin : Services, Territoires et Transition », et plus particulièrement en lien avec la **thématique d'habitabilité en zone de montagne** (sujet clé de la Rencontre Saisonnalité Alpine annuelle de l'association et également d'une enquête à venir à l'échelle du massif alpin).

La publication de ces deux documents, dans une temporalité proche, ont mis en lumière les problématiques auxquelles font face ou vont faire face les territoires de montagne, notamment ceux ayant une économie touristique hivernale forte. Ces deux rapports font une analyse précise de la situation dans ces zones montagneuses face aux changements climatiques et à la nécessité de sortir du modèle « tout-ski ». Ils proposent également un certain nombre de recommandations, dont certaines, **s'inscrivent pleinement dans une logique de vie à l'année**.

**Il s'agit d'un sujet primordial car « les six massifs de montagne au sens de la loi couvrent 30 % de la surface de la France métropolitaine et accueillent 13,5 % de la population » (J.GIRAUD, 2023).**



## La construction des territoires de montagne et les enjeux d'aujourd'hui

Depuis plusieurs dizaines d'années, la montagne fait l'objet de décisions spécifiques. Cela a notamment débuté avec les « plans neiges » des années 1960-70. Il y a également eu les lois « montagne » (1985 et 2016). Cela a façonné les territoires tels qu'on les connaît aujourd'hui, à la fois sur le plan économique mais aussi architectural (pour les stations de ski par exemple) ou encore dans les modes de vie. À chaque fois, **les spécificités des territoires de montagne ont été prises en compte**. Cela n'a pas empêché une bascule vers une économie touristique, fortement liée au développement massif du ski. Ce développement a entraîné une économie dite saisonnière, qui dépend donc de l'enneigement. Aujourd'hui, les impacts du réchauffement climatique sur l'enneigement pousse à trouver des solutions pour sortir de ce modèle et **proposer aux habitant·e·s et futur·e·s habitant·e·s des services et une économie pour vivre à l'année en territoire de montagne**. Il est important de considérer ces territoires comme à part : ils ne sont ni urbains, ni ruraux.

Depuis la première loi montagne, de nombreuses politiques ont été mises en place pour organiser la réflexion sur ces zones. Il y a eu, par exemple, la création des comités de massif (modernisés en 2016), le Plan Avenir Montagne (2021) ou encore la démarche « Espaces valléens » qui depuis 2007 accompagne les territoires du massif alpin dans une stratégie de diversification et de transition touristique. Le rapport de Joël Giraud souligne d'ailleurs la nécessité de réaliser des bilans sur les dispositifs spécifiques à la montagne et étendre la démarche Espaces valléens à l'ensemble des massifs français. Il s'agit de prendre en compte les enjeux présents, à la fois économique (avec des réflexions à concrétiser sur le modèle économique basé sur le ski, bientôt ou déjà plus viable sur certaines zones) mais aussi les **enjeux de population qui vivent ou souhaitent s'installer à l'année** et qui ont donc besoins de services disponibles et adaptés (santé, éducation, mobilité, culture, etc.). On peut également imaginer que, dans un futur proche et en lien avec le réchauffement climatique, ces zones de montagne accueilleront de plus en plus de personnes cherchant un cadre de vie meilleur. On peut alors parler de « **territoire refuge** ».

Il est donc indispensable de prendre rapidement en compte ces enjeux afin de répondre, dans un premier temps, aux besoins des populations déjà présentes, mais aussi pouvoir anticiper du mieux possible les enjeux à venir.



## Quelles recommandations pour faire face à ces enjeux ?

Parmi les recommandations énoncées dans les rapports de Joël Giraud et de la Cour des Comptes, la nécessité de créer et d'améliorer les outils destinés à la **spécification des territoires de montagne** ressort. En effet, les deux documents insistent sur la **différenciation** de ces territoires par leurs **caractéristiques intrinsèques** et mettent donc en avant l'idée d'**adapter les outils et les réflexions** à ces différences. Il existe cependant **différentes typologie de montagne**. Il est possible de les classer en plusieurs catégories (HILAL et al., 2010) selon des critères définis tels que l'altitude et le relief, la proximité ou l'éloignement de pôle urbain, l'emploi ou le chômage ou encore le paysage.

Dans le rapport Giraud, il s'agit du « **réflexe montagne** » qui se décline différemment selon les thématiques.

L'idée étant d'adapter les lois aux territoires de montagne. Le Rapport de la Cour des Comptes axe ce sujet plutôt sur la création d'outils spécifiques tel qu'un **observatoire national** regroupant l'ensemble des données des massifs et mis à disposition de l'ensemble des acteurs.

Les deux rapports se différencient car ce dernier est surtout axé sur la partie économique tandis que le Rapport Giraud fait des recommandations sur d'autres thématiques telles que l'accès aux services, la mobilité, la formation, etc. Ils insistent néanmoins tout deux sur la **nécessité de trouver des nouvelles formes de gouvernance** pour permettre aux élus locaux, jugés les plus aptes à prendre des décisions par leurs connaissances plus précises des territoires, d'avoir un rôle plus important dans les décisions à venir.



## Emploi, logement, mobilité : le trio d'actions à engager

Selon Joël Giraud, la vie en montagne doit s'envisager par le prisme de ces trois thématiques et d'actions concrètes en leur faveur. Alors que le Rapport de la Cour des Comptes épingle le fonctionnement économique des stations de ski, celui du député des Hautes-Alpes préconise la classification des stations de ski selon leur probable capacité à poursuivre l'activité « ski », dès aujourd'hui et d'ici à 2023 ou à 2050. Dans les deux cas, la question de l'accompagnement vers un nouveau modèle est à envisager au « cas par cas », en prenant en comptes les spécificités de chaque station.

Au delà de l'accompagnement du territoire, se pose également la question des travailleurs, et notamment les travailleurs saisonniers et pluriactifs. Comment valoriser, faciliter la pluriactivité en zone de montagne, en œuvrant notamment pour la sécurisation des parcours professionnels et la valorisation des métiers saisonniers ?

En parallèle, la place du logement en montagne reste prépondérante (cf. Note Saisonnalité 2023, ADRETS) avec à la fois des enjeux de rénovation énergétique, de mobilisation des lits froids ou encore d'accessions à la propriété pour les résidents permanents. Joël Giraud évoque en ce sens différentes actions à mobiliser : plan départemental du logement saisonnier, incitations fiscales, mobilisation d'outils déjà disponibles, etc.

Enfin, les enjeux de mobilité n'épargnent pas les zones de montagne. Le renforcement ou la mise en place de solutions de mobilité adaptés à ces territoires apparaissent comme une nécessité absolue. Outre l'impact sur le climat, cette mobilité individuelle représente un réel coût pour les ménages, avec peu d'alternatives à la voiture (au contraire des zones urbaines qui peuvent s'appuyer plus facilement sur le transport multimodal). Cependant, des solutions existent (cf. Développer les mobilités de proximité en zone de montagne, 2024, ADRETS) : train, mais aussi covoiturage, auto-stop, sécurisation des pistes cyclables, etc. En ce sens, le rapport de Joël Giraud insiste sur la nécessité de renforcer l'offre et le cadencement ferroviaire sur l'ensemble des zones de montagne et favoriser l'articulation avec d'autres modes de transport.



## Quels liens entre ces préconisations et les travaux de l'ADRETS

Ces rapports soulignent la nécessité d'engager des réflexions globales face aux changements actuels (et futurs) qui impactent et impacteront les zones de montagne et d'amorcer des transitions profondes et concrètes des modèles économiques, écologiques et sociaux.

« Vivre et travailler en montagne comme fil rouge »  
(J.GIRAUD, 2023).

Penser une logique de développement de ces territoire par une vie à l'année s'inscrit pleinement dans les axes stratégiques portés par l'ADRETS.

Dans la continuité de nos travaux de 2023 autour du logement en montagne et de la mobilité, nous souhaitons axer nos travaux de 2024 sur la **notion d'habitabilité**.

Étroitement liée à la notion d'attractivité, cette notion vise à **identifier les conditions de vie disponibles ou à venir, naturelles ou construites sur un territoire, contribuant ainsi à une qualité de vie en phase avec les besoins de ses habitant.e.s, qu'ils soient permanent.e.s, saisonnier.ère.s, ou secondaires**. Si aujourd'hui le cadre de vie naturel du massif alpin est un atout non négligeable, nul ne peut ignorer l'évolution climatique et son impact sur l'écosystème des saisonnalités. Comment penser la vie à l'année en zone de montagne à moyen et court terme ? Quels sont les outils et moyens disponibles pour proposer des espaces propices à une installation durable, au delà des modèles actuels ?

Il nous semble donc nécessaire de penser l'habitabilité des territoires de montagne au sein desquels l'économie touristique peut avoir une place et où les stratégies en faveur de l'emploi, de la formation, de l'accessibilité aux logements permanents, aux services et mobilités de proximité, sont remises au cœur d'une politique d'accueil à 360°.

## Quelles déclinaisons dans nos actions ?

- Mise en place d'une enquête en 2024 sur cette notion à l'échelle du massif alpin, en vue de poser les bases d'un observatoire pour une montagne à vivre à l'année.
- En juin 2024, organisation de notre Rencontre Alpine annuelle autour de cette thématique, afin de faciliter les échanges de pratiques et développer des stratégies communes.
- Développement de notre approche de concertation citoyenne via un dispositif itinérant d'Aller-vers pour co-construire, avec les habitant.e.s, des solutions concrètes et opérationnelles pour une montagne à vivre.



## Zoom sur la Fresque de la montagne

La Fresque de la montagne est un atelier qui permet de mettre en lumière les liens entre les milieux, les évènements météorologiques et les conséquences qu'il peut y avoir. Cette démarche, née en 2021 et coordonnée par Educa'Alpes, permet de prendre conscience de l'ensemble des liens qui régissent les écosystèmes de montagne et donc de mieux adapter les solutions à mettre en place pour répondre aux enjeux des changements climatiques, y compris en terme de services au public.

L'atelier se déroule en deux temps, une première partie pour faire le point sur les changements, le rôle de l'humanité, leurs causes et les conséquences (à la fois sur l'environnement, les écosystèmes mais aussi les activités humaines) et ce, en collectif, avec l'ensemble des participant.e.s. La deuxième partie est réalisée en plus petit groupe et consiste en une projection d'ici à 2050 ainsi que la proposition de solutions créatives en incarnant un personnage. L'objectif de cette deuxième partie est d'envisager la vie en 2050 en partant du principe que la neutralité carbone ait été atteinte.

L'équipe ADRETS est formée à l'animation de cet atelier et peut donc vous accompagner dans cette démarche qui permet de comprendre les bases des changements climatiques en montagne, ses impacts et de penser des solutions pour une montagne à vivre en 2050. Cet atelier peut être réalisé pour sensibiliser mais aussi enclencher le processus de mise en place de solutions et d'actions pour faire face à ces nouveaux enjeux et imaginer les futurs possibles dans les Alpes.



Formation d'animateurs de la fresque réalisée par Mountain Wilderness - 20/03/2024



## Contact

Siège et Antenne Alpes du Sud :  
69 rue Carnot, 05000 Gap

Antenne Alpes du Nord :  
Parc d'activités Cote Rousse, 180 rue du genevois,  
Bâtiment C, 73000 Chambéry

Tél : 09 54 31 27 28

Mail : [adrets@adrets-asso.fr](mailto:adrets@adrets-asso.fr)